



RETURN BIDS TO:
 RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

**Agence Parcs Canada
 Salle du Courrier
 30 rue Victoria
 Gatineau, Quebec, J8X 0B3**

Amendment #5

INVITATION TO TENDER
 APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du
 fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada
 Salle du Courrier
 30 rue Victoria
 Gatineau, Québec, J8X 0B3**

Title-Sujet Réadaptation de Kiosques et Entrées, Parc National, Île du Prince-Édouard		Date 12 février, 2018
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P047-17-5241/A	Client Ref. No. - No. de réf du client.	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00812878		
Solicitation Closes L'invitation prend fin - at - à 14h00 on - le 2018-02-14	Time Zone Fuseau horaire - Tempe normal de l'est (TNE)	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Ginette Aliaga at Ginette.Aliaga@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (819) 420-4667	Fax No. - No de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature		Date



MODIFICATION # 5 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

LA PRÉSENTE MODIFICATION CONSISTE DES QUESTIONS ET RÉPONSES À L'APPEL D'OFFRES.

Q-1 J'ai une question au sujet des stores pour ce projet. Mon collègue Eric Marshall vient tout juste de me demander d'y jeter un coup d'œil aujourd'hui. J'ignore s'il est trop tard pour poser une question, mais on dit, dans la section 2.1.1.1, que les stores doivent être munis de rainures latérales et inférieures et présenter une teinte opaque qui procure une opacité totale. Dans la section 2.2.1, on précise que le tissu Altex 4000 ouvert à 10 % est acceptable. Une telle ouverture laissera passer la lumière, de sorte que le système de stores ne sera pas totalement opaque, et ce, malgré la présence de rainures latérales et inférieures. Puis proposer qu'on retire les rainures latérales et inférieures, puisqu'elles ne sont pas nécessaires, sans compter qu'elles sont passablement onéreuses. De plus, le tissu Altex 4000 présente une ouverture de 5 %. C'est le tissu Altex 4100 qui est ouvert à 10 %. Je voulais simplement m'assurer que vous souhaitez une ouverture à 10 %.

R-1 : Référence : Section 12 24 13 du devis - Stores à enroulement automatique : Supprimez l'actuelle clause 2.1.1.1 dans sa version actuelle et remplacez-la par « Chaînette à boules et embrayage. Système de stores verticaux à enroulement automatique fabriqués de tissu opaque avec valence »

Référence : Section 12 24 13 du devis - Stores à enroulement automatique : Supprimez l'actuelle clause 2.2.2.1.1 dans sa version actuelle et remplacez-la par « Tissu Altex Sheerwave 4100 ».

Q-2 D'après mon interprétation des documents du contrat, on doit assurer la sécurité 24 heures sur 24 à tous les endroits pendant toute la durée du projet. Est-ce exact? Sinon, y a-t-il des exigences quelconques en matière de sécurité sur le chantier?

R-2 : Précision : L'entrepreneur général devra assurer la sécurité sur le chantier pendant toute la durée du contrat, et ce, à chacun des quatre endroits. Même si on ne demande pas de manière précise d'installer des clôtures et des barricades temporaires, le propriétaire n'assumera aucune responsabilité en cas de vandalisme, vol, etc. qui pourrait survenir pendant la durée du présent contrat.

Q-3 Dans la section 01 45 00, sous-section 1.2.1 du devis, on précise que l'entrepreneur doit embaucher des individus capables de procéder à l'essai du béton et du compactage. Est-ce exact? Parcs Canada s'en occupe habituellement, n'est-ce pas?

R-3 : Précision : L'entrepreneur général devra procéder à tous les essais des matériaux comme on le demande dans le devis.

Q-4 Si la section 01 50 00, sous-section 1.1.5 du devis implique qu'on a besoin de clôtures temporaires, on ne fait cependant aucunement mention de la hauteur et du type nécessaires, etc. L'installation de clôtures temporaires est-elle une exigence ou s'agit-il simplement d'un souhait?

R-4 : Voir la réponse à la deuxième question.



Q-5 En ce qui concerne les manuels d'utilisation et d'entretien et les cartables consacrés à l'achèvement des travaux, doit-on soumettre 3 copies pour chaque kiosque ou 3 copies pour l'ensemble des travaux réalisés au niveau de tous les kiosques?

R-5 : Référence : Section 01 78 00 du devis – Documents à remettre à l'achèvement des travaux : Supprimez la clause 1.4.3.2 dans sa version actuelle et remplacez-la par ce qui suit : « Lors de l'examen et de l'acceptation des travaux par le représentant du ministère, soumettez 3 copies finales pour chaque kiosque (12 documents en tout). Les copies initiales ne sont pas des copies finales, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'une révision complète et qu'elles soient identiques à la version finale approuvée. »

Q-6 Une section du devis (soit la section 07 11 13) concerne l'étanchéisation des fondations au moyen de bitume. On ne trouve cependant aucun détail à ce sujet sur les dessins. Doit-on appliquer ce produit d'étanchéisation sur les murs des fondations?

R-6 : Référence : dessin A2, détail 3 : Ajouter la mention : « PRÉVOIR L'ÉTANCHÉISATION DES FONDATIONS AU MOYEN DE BITUME DE LA MANIÈRE DÉCRITE DANS LA SECTION 07 11 13 (TYPE). »

Q-7 Dans la section 07 21 13, sous-section 2.1 du devis, on parle d'une mousse de type 4 d'une épaisseur de 25 mm sous les dalles de béton et sur la face intérieure des murs des fondations. Cependant, rien n'apparaît sur le plan ou dans les détails des fondations ou pour le plancher de type F1 qui indique la présence de mousse sous les dalles. Y a-t-il de la mousse ou non sous les dalles? Y a-t-il de la mousse ou non sur la face intérieure des murs des fondations?

R-7 : Référence : Section 07 21 13 du devis - Panneaux isolants : Supprimer entièrement cette section.

Q-8 Je demande un équivalent approuvé aux bardeaux et au parement de bois utilisés dans le cadre de ce travail.

R-8 : Référence : Section 07 31 29 du devis - Bardeaux de bois et bardeaux de fente Ajouter la nouvelle clause 2.1.1.2 qui se lira comme suit :

« .2 Produit équivalent approuvé : Parement de bois Fraser - série classique »

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES